

M. Akhchichine à Beyrouth pour la mise en oeuvre des accords bilatéraux

Actualité Maroc

Posté par: Visiteur

Publié le : 12-08-2008 20:30:39

Les moyens de mettre en oeuvre les accords existant et d'étendre le champ de la coopération en matière d'enseignement entre le Maroc et le Liban ont été au centre d'un entretien lundi à Beyrouth entre le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la formation des cadres et de la recherche scientifique et la ministre libanaise de l'éducation et de l'enseignement supérieur, M. Bahia Hariri du secteur.

A l'issue de la rencontre, M. Ahmed Akhchichine a rappelé l'impératif de traduire dans les faits les accords bilatéraux en matière d'enseignement depuis 2001, soulignant que la volonté du Maroc de s'inspirer de l'expérience "très importante" dont le Liban dispose en la matière, particulièrement au niveau de l'enseignement primaire et universitaire, sachant que système libanais se distingue par l'existence d'un puissant secteur privé qui s'est façonné une expérience à multiple facettes.

Le système marocain étant de type publique, il a besoin d'une amélioration, en particulier en matière d'enseignement des langues qui, au Liban, connaît un important essor, sur la base de programmes modernes.

Les discussions ont également porté sur les possibilités de coopération pédagogique à l'échelle du monde arabe pour profiter de systèmes, certes divergents, mais inspirés par des expériences de renommée mondiale.

Evoquant le but de sa tournée en Tunisie, en Jordanie et au Liban, M.Akhchichine a ajouté qu'il s'agit de s'inspirer des expériences accumulées par ces pays pour améliorer le système national. Chacun de ces pays, a-t-il dit, a son système spécifique: en Jordanie, le système se distingue par l'usage intensif de l'informatique à école. En Tunisie, on a intégré la formation à l'école et au Liban, il a un fort recours au privé qui ne représente au Maroc que 7% en termes d'offre.

"Nous sommes à la recherche de partenariats particuliers, l'expérience libanaise en enseignement privé étant de qualité et, sans nul doute, nous disposons du cadre juridique et des mécanismes d'adoptions", a-t-il affirmé.

MAP